

COMMUNE DE MONTRIOND

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2008 - 19H00

PROCÈS-VERBAL

Date de convocation : 4 décembre 2008

Présents : M. LAGRANGE Georges - M. MUFFAT Roger Serge - Mme FAVRE Annie - M. BREHIER Emile - M. GAILLARD Fabrice - M. MUFFAT Michel (La Glière) - M. MUFFAT Michel (La Ranche) - Mme LANVERS Edith - M. RICCI Pierre - M. PEERSMAN André - M. PERSIN Franck - M. BRAIZE Alain - Mme. DUMAS Claudine - Mme TSCHOFEN Béatrice

Absents et excusés : M RICCI Pierre

Procurations : M RICCI Pierre à M PEERSMAN André

Président de séance : M. LAGRANGE Georges

A été élu secrétaire de séance : M PEERSMAN André

Approbation du dernier compte rendu :

Pas d'observation, adoptée à l'unanimité des présents

PARKING SOUTERRAIN

Monsieur André PEERSMAN (Adjoint chargé des travaux) présente les travaux restants à finir dans le cadre de l'ouverture du parking souterrain, qui devrait être opérationnelle le 20 décembre 2008 :

- mise en place d'une goulotte de récupération des eaux au niveau du joint de dilatation, suite à la fuite qui sera réparée au printemps.
- installation en cours des carrelages et finition des sanitaires, de l'ascenseur, le consuel électrique est programmé pour ce vendredi.
- le maximum est fait pour ouvrir le parking à la date annoncée, en toute sécurité.
- la signalétique du parking, sera posée la semaine prochaine par les services techniques de la commune.

- au printemps, des travaux de finitions extérieures, et la réparation de la fuite seront réalisés.

19 h 20 Arrivée de Serge MUFFAT

Avenant 2 à la "Maitrise d'œuvre" :

Il est présenté au Conseil Municipal, une proposition d'avenant pour le maître d'œuvre, dans le cadre des reports de délais, cet avenant s'élève à 19 524 €HT.

Le Conseil à l'unanimité décide de surseoir à la décision, et de regarder le problème dans le cadre de la réception définitive des travaux, prévue au printemps 2009.

Modalité de fonctionnement du parking

Monsieur PEERSMAN André présente au Conseil, le compte rendu de la réunion avec les commerçants du chef lieu, qui s'est déroulé jeudi 4 décembre, sur les modalités de fonctionnement du stationnement au chef - lieu.

Il est évoqué les diversités de la population utilisant le stationnement au chef - lieu : résidants, touristes, commerçants, employés, agents des remontés mécaniques et de l'hôtellerie restauration...

Le but recherché est de laisser libres aux stationnements des clients des commerces, du médecin, du kiné, de l'office du tourisme..., les places de stationnement aériens entre la mairie et l'église, ainsi que devant les commerces.

Dans ce cadre les dispositions suivantes seront appliquées pour cette année, un bilan sera fait par le Conseil Municipal à l'issue de la saison hivernale.

- **Parking entre l'église et la mairie** : parking à disque obligatoire (limitée à 1 h 30), stationnement de tout véhicule interdit la nuit de 1 h à 6 h le matin

- **Parking souterrain** : stationnement de longue durée, selon les modalités tarifaires définies ci - après;

- **Parking souterrain, partie supérieur** : Une capacité de 15 places sera ouverte, (stationnement zone bleue limitée à 2 h 00).

Ce parking sera utilisable, hors période de neige. En cas de chute de neige, ce parking sera fermé. Il est précisé que ce parking ne sera en aucun cas prioritaire pour le déneigement.

- **Parking face aux commerces** : stationneront limités à 2 h

- **Parking devant les commerces** : stationnement limitée à 30 minutes.

Une note d'information sera diffusée aux riverains, avant l'ouverture.

TARRIFICATION :

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les modalités tarifaires à appliquer au parking souterrain,

Le conseil après en avoir délibéré, retient les tarifs suivants, à compter du 20/12/2008 :

- **Abonnement à la semaine** : (carte en mairie) tarif 10 € (les cartes seront vendues à la mairie, ou retiré auprès des hébergeurs du chef lieu, hôtels, loueurs)

- **Tarif pour stationnement jours** : (horodateur)

- 1 h 40 cts
- 4 h 1 €
- journée 2 €

Parking gratuit entre 18 h et 9 h

- **Amodiation (concession de 30 ans)** : 12 000.00 € emplacement privatif avec béquille fournies par la mairie.

Les véhicules en stationnement nocturne sur les emplacements aériens interdit seront verbalisés, ainsi que les véhicules ne respectant pas la réglementation ci-dessus.

Les arrêtes municipaux correspondants seront pris et affichés.

Régie de recettes :

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité, sont accord pour la création d'une régie de recettes, chargée de recouvrer les recettes de stationnement du parking souterrain.

Une réflexion sera menée par le conseil municipal, pour affecter une somme équivalente aux recettes de ces derniers, au profil des associations de la commune ou de la caisse des écoles.

Affaire Bottini :

Monsieur le Maire demande l'autorisation de finaliser la discussion engagée, avec les consorts Bottini et Collet, dans le cadre d'échange de terrain suite à la réalisation du parking.

Ce protocole d'accord sera présenté au Conseil Municipal de janvier.

TERRAIN DE L'ECOLE :

Le Maire demande l'autorisation de poursuivre les négociations avec les vendeurs, des terrains situés face, à l'école, sur une base de 200 €/le m2.

Accord du conseil sur cette base de négociation.

PERSONNELS :

IEMP :

Le Conseil adopte le versement aux personnels communal, de l'IEMP, pour un montant global de 6 500 €brut.

CONTRACTUEL :

Le Conseil entérine, le recrutement de Monsieur Pierre Richard en qualité d'agent technique contractuel, chargé des pistes de ski de fond et de la formation des nouveaux agents des services techniques, jusqu'au 15 mars 2009, sur une base de 12h/semaine.

Grande odysée :

Le Conseil donne son accord pour la mise à dispositions des moyens de la commune, dans le cadre de l'organisation de cette manifestation.

POLICE MUNICIPALE :

La renégociation de modalités de la convention, se poursuit avec la commune de Morzine et sera évoqué lors d'un prochain conseil.

TARIF EAU ET ASSAINISEMENT 2009

Le Conseil Municipal adopte les tarifs suivants, représentant (une augmentation de 2.70 %, soit correspondante à l'inflation des 12 derniers mois).

- Consommation :

Tarif de l'eau	0.39 €uros hors taxe, le mètre cube (+2.70%)
Tarif assainissement	0.63 €uros. Hors taxe, le mètre cube (+2.70%)

- Tarif de la base fixe en fonction du type de branchement (base coef 1)

Abonnement eau	75.46 €hors taxe (an)
Abonnement assainissement	38.00 €hors taxe (an)

(Le tableau en fonction de la pondération des branchements est disponible en mairie)

BUDGET O.T.V.A 2009 :

Monsieur le Maire présente le budget de l'Office du Tourisme de la Vallée d'Aulps pour l'année 2009, en augmentation de 3.5 % par rapport à 2009.

Il précise qu'une réflexion est engagée pour rationaliser les charges de fonctionnement, en augmentant la qualité de la promotion touristique.

La participation financière de la commune, pour l'année 2009, s'élèvera à 116 100 €

Le Conseil à l'unanimité, sauf Monsieur le Maire, qui ne prend pas part au vote, en sa qualité de Président de l'O.T.V.A, accepte le budget proposé.

SALLE POLYVALENTE :

Monsieur le Maire demande à chaque élu de se positionner sur ce sujet.

Alain Braize : garder l'idée d'une salle en la professionnalisant et développer les activités au chef lieu, par de petites salles

Annie FAVRE : priorité à la salle du lac, qui n'a pas la même vocation, que celles du chef - lieu, vocation touristique au lac

Edith LANVERS : Priorité à des salles au chef - lieu, puis à la réalisation d'une salle au lac

Béatrice TSCHOFFEN : priorité de réaliser des salles au chef - lieu, puis la salle du Baron

Fabrice GAILLARD : réaliser une salle au chef - lieu modulable de 200 personnes, puis une salle au baron

Emile BREHIER : besoin d'une grande salle au lac, sans oublier la réalisation de salle au chef - lieu, pour les associations

Michel MUFFAT (La Ranche) : Priorité à la salle du lac, puis aux salles du chef - lieu

LIVERY Josephine : Priorité aux salles du chef - lieu, le projet du lac, lui paraît trop important.

Franck PERSIN : Priorité de réalisation de salles au chef - lieu, puis au lac

Monsieur le Maire : Précise que les 2 projets sont complémentaires et ne répondent pas aux mêmes objectifs.

La construction de la salle du lac, s'inscrit dans le dynamisme touristique de la commune, afin de renforcer, son attractivité. Ce projet ne sera pas réalisé rapidement, environ 3 ans, entre les études et la fin des travaux.

En parallèle, au regard des capacités de financement, la commune peut lancer la construction de salles au chef lieu, plus à vocation des associations et des habitants, en permettant de développer différentes activités.

Il ressort de la discussion, que les deux projets sont complémentaires :

- avec une priorité pour développer la réalisation de salles au chef lieu, pour la vie communautaire,

- tout en maintenant la réalisation d'un ensemble plus touristique, afin de mettre en valeur l'atout naturel unique du lac, et permettre d'y développer des activités, plus ouverte sur l'extérieur, et devant devenir un atout de communication très important pour notre commune.

Le Conseil confirme son accord pour poursuivre les études en ce sens, et notamment pour la consultation de maîtrise d'œuvre.

Salle polyvalente du Lac, délégation de signature à Emile Bréhier :

Afin de respecter les dispositions législatives, le Conseil Municipal, donne son accord à Monsieur le Maire pour délégué à Monsieur Emile BREHIER, la signature sous la responsabilité du Maire, des pièces administratives de ce dossier et suivre plus particulièrement ce dossier.

Il est précisé, que les étapes importantes de ce dossier seront validées par le Conseil Municipal.

PROJET D INVESTIISEMENT (Plan Mandat)

Emile Bréhier présente un document de travail concernant les opérations d'investissements à réaliser pendant le mandat, demandant à chaque élus de regarder ce document de travail afin de pouvoir en discuter lors de la prochaine séance, d'y apporter les modifications nécessaires et de le soumettre au vote.

Le plan d'investissement du mandat s'élèverait, au regard de la capacité de financement de la commune, et sans alourdir les impôts, à un montant de 5.500 000 €TTC.

21 h 45 Claudine DUMAS quitte la séance

Monsieur le Maire précise, que la municipalité doit rester raisonnable dans son programme d'investissement, pour ne pas mettre en difficultés les équilibres financiers de la commune, et conserver à la commune son potentiel de réaction et d'adaptation face aux problèmes qui ne manqueront pas de survenir.

Le Conseil va réfléchir, sur la possibilité de financer certaines opérations, par la vente d'actifs de la commune.

GENDARMERIE :

Monsieur le Maire précise, que les protocoles d'accord, concernant l'acquisition par la commune de l'emprise nécessaire à la réalisation du projet sont finalisés, ainsi que la revente de ces derniers à la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps, porteuse du projet.

Les terrains, seront acquis par la commune, et revendu à la CCVA pour 400 000 € minorée de la participation de Montriond de 50 000.00 €

Le Conseil donne son accord pour la signature par le Maire de ces protocoles d'accord.

EAU TRAVAUX RENFORCEMENT RESEAU :

Le Conseil donne son accord pour le marché de Maîtrise d'oeuvre concernant le renforcement des réseaux d'eau potable sur le secteur la Glières, qui sera opéré sur 2 années, pour un montant prévisionnelle de 650 000 €TTC.

Le marché maîtrise œuvre Cabinet Dumont : 36 653.78 €HT

Le Conseil Municipal donne son accord pour le lancement de la consultation, et le dépôt de dossiers de subventions, auprès du SMDEA et de l'Agence de l'Eau.

CHEVRERIE

- Broyage aux "Brochoux":

Le Conseil donne son accord pour une demande de subvention, pour la réalisation en 2009, d'un broyage dans le secteur des "Brochoux", sur 3 hectares, afin de réhabiliter cet espace en terre utilisable par les pâtures.

- Réfection de la chèvrerie :

Le Conseil, donne son accord pour solliciter des subventions, dans le cadre des travaux de réhabilitations de la chèvrerie, dont la 1ere tranche sera réalisée en 2009.

P.I.D.A 5 plan d'intervention et déclenchement avalanche):

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, les modifications apportées au plan d'intervention de déclenchement des avalanches.

Précise, qu'il a donné délégation à Michel MUFFAT (la Glière) et Michel MUFFAT (la Ranche); pour la gestion sous sa responsabilité du P.I.D.A.

Le Conseil à l'unanimité approuve le P.I.D.A

COMPTE RENDUS DES COMMISSIONS :

Commission "Tourisme" :

Madame Annie Favre présente la liste des sociaux professionnels, faisant parti de la commission élargie (consultable en mairie)

Il est précisé que cet hiver, sera une période d'observation, avant de faire une synthèse, qui servira de base de réflexion.

CCAS :

Jardins ouvriers :

Madame Annie Favre, demande que le conseil réfléchisse à la mise en place de jardins ouvriers. Il s'agit de carrés de terre mis à dispositions d'habitants de la commune, via la constitution d'une association, pour jardiner.

Un sondage, sur l'intérêt de ce projet sera réalisé, par l'intermédiaire du bulletin municipal.

Zone des "Dérêches"

La commune de Morzine, a le projet d'installer sur la zone des "Dérêches" une vieille ferme et un vieux moulin, dans le cadre du réaménagement de la zone des "Déréches".

Cette dernière rencontre des difficultés d'emplacement au regard de son plan des sols, et demande si la commune de Montriond, pourrait éventuellement accueillir, ce projet sur son territoire.

Le Conseil, n'est pas opposé à étudier un projet en ce sens, dans la mesure où il permet de mettre en valeur tout ce secteur du "Vernay Blanc", dans le respect de la vocation du secteur des "Déréches".

VTT :

Une réunion sera organisée prochainement avec la commune de Morzine, pour évoquer ce problème, et coordonner les mesures à prendre.

CONVENTION CAMELEON :

Le Conseil Municipal, donne son accord à Monsieur le Maire pour négocier la convention entre la commune et la société "Caméléon", pour l'organisation de différentes activités sur la commune, dont la plongée sous glace au lac de Montriond.

DIVERS :

Zone artisanale :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal, d'un courrier de la C.C.V.A, demandant aux communes, si elles ont des terrains pouvant accueillir la future zone d'activité intercommunale.

Le Conseil indique que le PLU de la commune possède deux zones artisanales, pratiquement saturées, sans possibilités d'extension à courte échéance.

Elle n'envisage pas de créer une nouvelle zone sur sa commune.

Concession cimetièrè :

Le Conseil Municipal donne son accord, sur la r trocession d'une concession au cimetier , et charge monsieur le maire de tous les actes relatifs   la pr sente d cision.

Mention de soutien aux jeux olympiques d'hiver ANNECY 2018 :

L'ensemble du Conseil Municipal, se prononce favorablement, pour soutenir la candidature d'Annecy 2018, quelque soit les communes qui seront choisies comme site pour les comp titions, et d'autant plus que des  preuves de ski alpins seraient organis es, sur le domaine d'Avoriaz.

Transformation Bail LEDOU, de commerce en habitation :

Le Conseil Municipal donne son accord, sur la transformation du bail de Monsieur LEDOU, d'un commerce aux Lindarets en habitation.

Le Conseil charge Monsieur le Maire des formalit s.

Signal tique chambre d'h tes, commerces, activit s...

La commission tourisme est charg e de r fl chir sur ce point.

La s ance est lev e   23 h 50